

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

LE 5 MARS 2013

Séance régulière du conseil de la Municipalité du Village de Hemmingford tenue le 5^e jour de mars 2013 dans la salle du conseil à l'édifice municipal au 505 Frontière à 20h00, et à laquelle est présent son honneur le Maire Drew Somerville et les conseillers suivants: Normand Lussier, Mario Dame, Dale Langille, Michael Houle, Howard Silverman et Lucie Bourdon sous la présidence du Maire. Mme Diane Lawrence, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente ainsi qu'une citoyenne.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

À 20H00, Monsieur le maire ouvre la séance et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2013-03-43

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Howard Silverman et **résolu unanimement par les conseillers**

D'accepter l'ordre du jour tel que suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation procès-verbaux = 5 février 2013- séance régulière.
3. Délégation
4. Suivi sur les procès verbaux
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiment = Permis
6. Rapport par le directeur des travaux publics : Liste des travaux et autres
7. Rapport de l'opérateur eau potable/eau usées :
 - a) Consommation de l'eau
 - b) Rapport des eaux usées.
 - c) Autres.
8. Correspondance :
9. Questions diverses :
10. Présentation des comptes payables
11. Rapport fin d'année 2012 avant vérificateur.
12. Période de questions
13. Clôture de la séance

2013-03-44

APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DU 5 février 2013, séance régulière

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par madame la conseillère Lucie Bourdon et **résolu unanimement par les conseillers**

Que le procès-verbal du 5 février 2013 soit accepté ainsi que la liste des chèques émis entre le 1 et 28 février 2013, tels que présentés.

DÉLÉGATION

Aucune délégation.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Permis de construction pour le mois de février 2013

Nombre de permis émis:	...0.....	
Valeur des travaux	0 \$	Stéphane Gingras

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Yves Gauthier dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois de février 2013

RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

Consommation de l'eau potable : 78,744 gallons par jour durant le mois de février. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable sont remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

CORRESPONDANCES

2013-03-45

FRAIS PROFESSIONNELS rue Laplante, CONSULTANT S.M. – demande de révision

Prenant en considération que le contrat pour les frais professionnels pour la construction des infrastructures de la rue Laplante avait été accordé en 2010 à la firme Consultant S.M.;

Prenant en considération que la municipalité avait demandé un délai afin que nous puissions travailler pour le projet de construction d'un développement commercial et résidentiel sur le lot vacant adjacent à cette rue;

Prenant en considération que la firme Consultant SM demande un ajustement au montant de 3500\$ + taxes pour les honoraires supplémentaires suivants :

- Étude de faisabilité de raccordement du profil de rue et des services municipaux avec le développement commercial proposé en 2010-2011;
- La mise à jour du devis et clauses techniques en 2010;
- Ajout obligatoires de pratiques de gestions optimales suites aux changements majeures apportés par le MDDEFP quant à la gestion des eaux pluviales en janvier 2012;
- Indexation des salaires depuis l'offre 2010.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Dame, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers**

Que le conseil accepte de couvrir les frais supplémentaires causés par des délais demandés par la municipalité et ceci au montant de 3500\$.

2013-03-46

FLUORATION DE L'EAU POTABLE

Attendu que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande notre appui concernant le dossier sur la fluoration de l'eau potable;

Attendu que les analyses sur l'eau potable de notre municipalité démontre une présence de fluore naturelle dans l'eau provenant de notre puits;

Attendu que la fluoration de l'eau potable suscite de nombreuses inquiétudes auprès de la population et que controverse s'amplifie dans les milieux scientifiques sur l'efficacité de celle-ci et ses impacts sur la santé et sur l'environnement;

Attendu que les fluorures utilisées proviennent de déchets industriels recyclés issus de la récupération des vapeurs toxiques des usines d'engrais phosphatés et que le ministère de la Santé et des services sociaux du Québec est incapable d'en fournir les tests de toxicologie requis pour prouver leur innocuité;

Attendu que nul ne peut imposer légalement un traitement médical dentaire coercitif administré à tous les citoyens, peu importe leurs besoins, leur âge, leur sexe, leur état nutritionnel et leur condition de santé, en employant une substance impropre à la consommation et étant classée comme produit de traitement de l'eau;

Attendu que cette mesure état illégale et contrevenant à la charte des droits et libertés, les citoyens sont en droit de défendre leur intégrité en s'opposant à l'administration forcée, via leur eau potable, d'un médicament non homologué et non testé en toxicologie visant essentiellement la prévention;

Attendu que le programme de fluoration de l'eau potable est un gaspillage de fonds publics (99% de l'eau fluorée se retrouve dans l'environnement via les égouts);

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Dame, Appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier

Et résolu unanimement par les conseillers

Que la Municipalité du Village de Hemmingford statue et demande à l'Assemblée nationale du Québec d'abolir le programme de fluoration de l'eau potable.

2013-03-47

La filière nucléaire civile et militaire au Québec – De l'exploitation de l'uranium à la gestion permanente des déchets radioactifs

Considérant qu'il n'y a jamais eu de mine d'uranium dans la province de Québec

Considérant qu'il y a diverses activités d'exploration de l'uranium en cours actuellement dans plusieurs régions du Québec en vue de l'extraction de l'uranium dans un proche avenir;

Considérant que les résidus sous forme de sable des mines d'uranium sont volumineux et contiennent quatre-vingt-cinq pour cent de la radioactivité provenant du minerai d'uranium d'origine;

Considérant que les résidus des mines d'uranium contiennent des dizaines de matériaux radioactifs, sous-produits naturels de l'uranium, qui sont parmi les substances les plus radiotoxiques connues de la science, comme le radium, le thorium, le radon et le polonium;

Considérant que les résidus des mines d'uranium restent dangereusement radioactifs pendant des centaines de milliers d'années;

Considérant que l'Académie des sciences des États-Unis concluait en 2011 qu'il n'existe encore aucune technologie éprouvée pour assurer la sécurisation à long terme des résidus radioactifs des mines d'uranium;

Considérant que la seule technologie civile qui nécessite l'utilisation d'uranium en quantités importantes est l'énergie nucléaire;

Considérant que la fermeture définitive de la centrale nucléaire Gentilly-2 à Bécancour marque la fin de l'énergie nucléaire au Québec, de sorte que la société québécoise n'a plus besoin de grandes quantités d'uranium;

Considérant que le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin à l'utilisation d'uranium à combustible des réacteurs nucléaires pour la production d'isotopes médicaux en 2016 et finance actuellement le développement de méthodes alternatives pour la production de ces isotopes;

- Considérant** que la seule technologie non civile qui nécessite l'uranium en quantités importantes est l'armement nucléaire, et que la société québécoise n'a aucun intérêt à contribuer directement ou indirectement à la construction de plus d'armes nucléaires;
- Considérant** que l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années à un coût de dizaines de milliards de dollars;
- Considérant** qu'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008;
- Considérant** que la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent, et que la SGDN a sollicité toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;
- Considérant** que le Canada, un des premiers exportateurs mondiaux d'uranium a participé avec ses partenaires australiens, russes, américains et français à des discussions internationales au sein de *l'International Framework for Nuclear Energy Cooperation*, anciennement connu sous le nom de *Global Nuclear Energy Partnership (GNEP)*, où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients a été abordée;
- Considérant** que l'exploitation, l'affinage et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et contribuent à la prolifération des armes nucléaires;
- Considérant** que le plutonium, un des dérivés de l'uranium créé dans les réacteurs nucléaires, facilite la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;
- Considérant** que l'exploration et l'exploitation minière d'uranium ont été interdites en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Virginie (États-Unis);
- Considérant** que le Grand Conseil des Cris a déclaré une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec, tout comme des centaines de municipalités du Québec;
- Considérant** que *l'International Physicians for the Prevention of Nuclear War*, organisation ayant reçu un prix Nobel, recommande une interdiction mondiale de l'exploitation des mines d'uranium;
- Considérant** que l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et les Professionnels de la santé pour la survie mondiale, qui représentent plusieurs milliers de médecins au Canada, ont pris position contre l'exploitation de l'uranium;
- Considérant** que le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle, et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;
- En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Michael Houle **et résolu unanimement par les conseillers :**
- Que le Village de Hemmingford appuie la Ville D'Amqui sur leur résolution et adopte la présente résolution;**
- Que** le Village de Hemmingford demande au gouvernement du Québec de décréter rapidement un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, la Virginie, le Grand Conseil des Cris par une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec et de rendre ce moratoire permanent par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;
- Que** le Village de Hemmingford demande au gouvernement du Québec d'assurer l'irréversibilité de sa décision de procéder au déclassement et au démantèlement du réacteur nucléaire de Gentilly-2;
- Que** le Village de Hemmingford demande au gouvernement du Québec de favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le démantèlement de réacteurs nucléaires, par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales et par le monitoring continu de la radioactivité;
- Que** le Village de Hemmingford demande au gouvernement du Québec d'insister pour qu'Hydro-Québec investisse des sommes comparables à son projet initial de reconstruction de Gentilly-2 afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelles énergies par diverses formes d'énergies douces, renouvelables, non hydrauliques comme l'éolien, le

solaire et la géothermie qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;

Que le Village de Hemmingford demande au gouvernement du Québec de soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi inspiré de la motion adoptée à l'unanimité par celle-ci le 30 octobre 2008 qui stipule : « Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec. »;

Que le Village de Hemmingford demande au gouvernement du Québec d'élaborer une politique détaillée pour la gestion à long terme de tous les déchets nucléaires produits en territoire québécois tel que recommandé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2005;

Que le Village de Hemmingford demande au gouvernement du Québec d'interdire au Québec la création de nouveaux inventaires de déchets radioactifs comme ceux qui résulteraient des centrales nucléaires ou des mines d'uranium à l'exclusion des petites quantités de déchets radioactifs résultant de l'utilisation des isotopes à des fins médicales ou industrielles ainsi que de l'opération des cyclotrons ou autres accélérateurs.

2013-03-49

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier

Appuyé par madame la conseillère Lucie Bourdon

Et résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2013-03-50

Coût supplémentaire pour le transport du centre de prélèvement de Hemmingford.

Prenant en considération que le centre de prélèvement est opérationnel depuis maintenant 6 mois et que le nombre de patients rencontre les objectifs;

Prenant en considération que Mme Manon Laplante, coordinatrice porte à notre attention qu'il y a des difficultés avec la notion du délai des spécimens pour effectuer l'analyse.

Prenant en considération que le trajet pour le transport régulier de Hemmingford, Napierville et St-Rémi est trop long pour assurer que certains spécimens arrivent dans le délai exigé`

Prenant en considération l'ajout d'un transport spécial pour rencontrer les délais requis et les coûts supplémentaire de 155\$ par semaine, pour un total de 5890\$ pour l'année;

Prenant en considération que le centre de santé et de services sociaux Jardins Roussillon demande une contribution partielle ou complète à ce coût additionnel;

Prenant en considération la clientèle servi n'est pas nécessairement de Hemmingford;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Howard Silverman et résolu unanimement

Que les municipalités du Village et Canton de Hemmingford acceptent de rembourser à moitié des frais supplémentaires, soit environ 2940\$;

Que cette dépense soit incorporée à l'entente pour services de loisirs du Canton et Village.

Monsieur le conseiller Howard Silverman déclare avoir un intérêt pécuniaire dans le prochain dossier et se retire de cette discussion.

2013-03-51

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE – HOCKEY MINEUR DE BEAUJEU
SAISON 2012-2013 et engagement 2013-2014**

Nancy Paradis, représentante de l'organisme Hockey Mineur de Beaujeu demande une contribution financière de \$25.00 par joueur pour la saison 2012-2013 tel que conclu et demande également une confirmation de l'engagement pour l'année 2013-2014;

ATTENDU QUE pour la saison 2012-2013, huit (8) enfants du village sont inscrits à ce sport.

IL EST ALORS proposé par monsieur le conseiller Mario Dame, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers**

QU'un montant de \$ 200.00 soit accordé, soit un montant de \$25/par enfant inscrit pour la saison 2012-2013;

QUE la municipalité s'engage à payer le montant de 25\$ par joueur inscrit pour la prochaine saison de 2013-2014.

Monsieur le conseiller Howard Silverman reprends son poste.

2013-03-52

BOURSES POUR FINISSANT – ÉCOLES SECONDAIRES POUR NOTRE TERRITOIRE.

Prenant en considération que l'école Louis Cyr ainsi que l'école CVR ont été très honorée par la remise d'une bourse de 100 \$ pour l'engagement à la vie étudiante;

Prenant en considérant que les enfants de notre territoire vont à l'école CVR pour les anglophones et à l'école Louis Cyr pour les francophones;

Considérant qu'il est important de continuer à reconnaître les efforts de nos enfants;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par madame la conseillère Lucie Bourdon **et résolu unanimement par les conseillers**

QU'un montant de \$100.00 soit accordé à chaque école suivante :

- École Châteauguay Valley regional
- École secondaire Louis Cyr

pour la remise des bourses en reconnaissance des efforts des enfants.

QUE Monsieur le conseiller Mario Dame (maire suppléant) soit nommé pour la remise de cette bourse de l'école Louis Cyr, jeudi le 21 juin 2012.

QUE Monsieur le maire Drew Somerville soit nommé pour la remise de cette bourse de l'école Chateauguay Valley regional.

QUESTIONS DIVERSES

2013-03-53

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE HEMMINGFORD – TERME D'OFFICE, représentant socio-économique

Attendu que Tina Calvarese a transmis copie du procès verbal dans lequel, Pascale Giroux a été nommé comme membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation comme conseillère et ceci en date du 9 juillet 2012;

Attendu que la municipalité a l'obligation de nommer les représentants du comité de l'Office municipal d'Habitation de Hemmingford ;

Il est alors proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers**

Que Pascale Giroux soit nommée comme membre du conseil d'administration de représentant socio-économique l'Office municipal d'Habitation de Hemmingford comme représentant socio-économique pour un terme de trois (3) ans rétroactif au 9 juillet 2012, finissant le 9 juillet 2015.

2013-03-55

Étude de signer un contrat avec Déry Télécom pour les services téléphoniques du bureau municipal et de la station d'eau potable.

Attendu qu'une grille a été préparée par Diane Lawrence sur les coûts des services téléphoniques comparant le service Bell avec le service Déry Télécom;

Attendu que le prix pour le téléphone Bell est de 194.09\$ par mois tandis que celui de Dery Télécom sera de l'ordre de 78.04\$ par mois pour un contrat d'un an;

Attendu que les frais d'installation n'ont pas été déterminés;

Il est alors proposé par monsieur le conseiller Howard Silverman

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier

Et résolu unanimement par les conseillers

Que Diane Lawrence, directrice générale est autorisé à faire les études nécessaires dans ce dossier;

Que Drew Somerville, Maire et Diane Lawrence, directrice générale sont à signer un contrat avec Dery Télécom pour le terme le plus avantageux.

2013-03-56

Frais d'ingénieur pour le déplacement du tuyau d'égout sanitaires (529 Lachapelle)

Prenant en considérant qu'il a été conclu que la seule façon de déplacer le tuyau sanitaire installé sous la résidence du 529 Lachapelle serait de le détourner vers la rue Tobin;

Prenant en considération Monsieur Tobin a engagé la firme Glen Forget (2753-2142 Québec Inc) pour continuer les travaux de construction de sa rue Tobin;

Prenant en considération qu'il serait important de combiner les deux projets de construction et de faire des corrections au plan de Monsieur Tobin pour un tuyau sanitaire plus grand et plus profond que prévu;

Prenant en considération que Mme Lawrence a demandée verbalement des prix à deux firmes d'ingénieurs pour la réalisation de ces travaux soient : *Relevé topographique, plans préliminaires et finales, si nécessaire demande au MDDEFP et services durant l'appel d'offre :*

Les prix soumis sont :

Consultant S.M.	5,500\$ + taxes
BPR Infrastructure	12,750\$ + taxes

Il est alors proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par madame la conseillère Lucie Bourdon **et résolu unanimement**

Que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire soit, Consultant S.M. pour la préparation du plan et devis pour le tuyau de la municipalité pour être combiné avec les plans du développement résidentiel Tobin et ceci sans appel d'offre car les travaux seront effectués à même les travaux du projet résidentiel Tobin.

Que le coût soumis par Consultant S.M. devra être modifié pour annuler les services pour la demande au MDDEFP ainsi que pour les services lors de l'appel d'offre;

Que les coûts de travaux de construction payable par la municipalité seront déterminés lors de la préparation de la liste de prix différés.

2013-03-57

Modification de la servitude sur le lot 5-119

Attendu qu'une servitude a été signée avec Monsieur Patrick Tobin pour l'installation d'un tuyau d'égout pluvial sur le lot 5-119 lors de la construction du système pluvial provenant de la rue Lachapelle/Bouchard et ceci en date du 13 février 2013;

Attendu que lors de la construction d'un nouveau conduit d'égout sanitaire pour corriger le problème du 529 Lachapelle, il sera nécessaire de passer dans ce même secteur avec le tuyau sanitaire;

Attendu que Monsieur Tobin est d'accord pour modifier cette servitude;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Dale Langille et résolu unanimement

Que Mtre Lareau soit contacté afin d'apporter les corrections nécessaires au contrat de servitude signé avec Monsieur Patrick Tobin pour le lot 5-119 selon les frais courants.

2013-03-58

RÈGLEMENT PROVINCIAL MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS EN VUE D'ASSURER LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE le projet de règlement provincial modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 9 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières «Autres» qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15% de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6.2% et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

ATTENDU QUE les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination;

ATTENDU QUE les matières désignées comme «autres» ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant;

ATTENDU QUE les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscaal et financier avec les municipalités 2007-2013, le gouvernement du Québec avait pris l'engagement d'en arriver à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

ATTENDU l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100% des coûts nets de la collecte sélective;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Hemmingford s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

En conséquence,

IL EST RÉSOLU de demander au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

IL EST RÉSOLU de transmettre copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, au député de l'Assemblée Nationale représentant notre circonscription, à la FQM, à L'UMQ et à l'AOMGMR.

2013-03-59

Éclairage public en face du 511 Goyette

Monsieur le conseiller Mario Dame porte à l'attention du conseil que le secteur en face du 511 Goyette est très dangereux pour les piétons car l'éclairage est nul;
Prenant en considération que le premier lampadaire de cette rue est sur la rue Frontière alors l'éclairage est plutôt pour ce secteur et non la rue Goyette;
Prenant en considération que les gens font de la marche de plus en plus et les enfants passent souvent dans ce secteur pour se rendre au centre récréatif;
Prenant en considération que la sécurité des piétons est primordiale;
En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Dame, appuyé par monsieur le conseiller Dale Langille **et résolu unanimement par les conseillers**
Que le directeur des travaux publics est autorisé à faire l'achat d'un lampadaire tel que requis et de contacter l'hydro Québec pour qu'il fasse l'installation.

2013-03-60

Paniers de fleurs pour l'embellissement du territoire

Monsieur Claude Beauvais suggère l'installation d'un nombre de 24 paniers pour embellir le village;
Il est alors proposé par Monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par madame la conseillère Lucie Bourdon **et résolu unanimement par les conseillers**
QU'un nombre de 24 paniers soient commandés de Claude Beauvais pour la saison 2013.

2013-03-61

Refuge A.M.R. - Augmentation des tarifs

Mme Danièle Chabot de la firme Refuge A.M.R. nous avise qu'à partir du 1^e juin 2013 le nouveau tarif sera de :

- Appel de service 77.00\$
- Pension (5 jours) 11.00\$ / jour
- Euthanasie/transfert 51.00\$/chat - 72.00\$/chien

Considérant que l'augmentation est entre 1\$ et 2\$ comparatif au contrat accordé le 9 mai 2012;
IL est alors proposé par monsieur le conseiller Michael Houle, appuyé par monsieur le conseiller Dale Langille **et résolu unanimement par les conseillers**
Que la municipalité du Village de Hemmingford accepte de continuer le contrat avec la firme Refuge A.M.R. avec les nouveaux tarifs illustrés dans l'annexe A avec la description des services et considération par acte et ceci en date du 1^e juin 2013.

2013-03-62

APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Mario Dame **et résolu à l'unanimité par les conseillers** :
D'accepter de payer les comptes selon la liste remise aux membres du conseil

- pour un total de dépenses prévues de: 73,199.69\$ incluant les rémunérations des employés prévus au montant de 6000\$

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Périodes de questions :

À 20h32, Monsieur le Maire ouvre la période de questions et invite les citoyens à poser des questions et la période est fermée immédiatement vu le manque de questions

2013-03-63

SÉANCE CLORE

À 20h33, Monsieur le conseiller Normand Lussier propose et Monsieur le conseiller Howard Silverman appuie que la séance soit clore.

ADOPTÉ.

Drew Somerville
Maire

Diane Lawrence, *g.m.a.*
Directrice générale et secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

LE 5 MARS 2013

Séance régulière du conseil de la Municipalité du Village de Hemmingford tenue le 5^e jour de mars 2013 dans la salle du conseil à l'édifice municipal au 505 Frontière à 20h00, et à laquelle est présent son honneur le Maire Drew Somerville

et les conseillers suivants: Normand Lussier, Mario Dame, Dale Langille,
Michael Houle, Howard Silverman et Lucie Bourdon

sous la présidence du Maire.

Mme Diane Lawrence, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente ainsi qu'une citoyenne.

Résolution # 2013-03-61

Refuge A.M.R. - Augmentation des tarifs

Mme Danièle Chabot de la firme Refuge A.M.R. nous avise qu'à partir du 1^e juin 2013 le nouveau tarif sera de :

- Appel de service 77.00\$
- Pension (5 jours) 11.00\$ / jour
- Euthanasie/transfert 51.00\$/chat - 72.00\$/chien

Considérant que l'augmentation est entre 1\$ et 2\$ comparatif au contrat accordé le 9 mai 2012;

IL est alors proposé par monsieur le conseiller Michael Houle, appuyé par monsieur le conseiller Dale Langille **et résolu unanimement par les conseillers**

Que la municipalité du Village de Hemmingford accepte de continuer le contrat avec la firme Refuge A.M.R. avec les nouveaux tarifs illustrés dans l'annexe A avec la description des services et considération par acte et ceci en date du 1^e juin 2013.

*Copie certifiée et conforme à
nos écritures.*

*Diane Lawrence,
directrice générale et secrétaire-trésorière*